



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DOSSIER DE PRESSE

# Projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture

3 AVRIL 2024

FRANCE  
NATION  
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer





## ÉDITO

«Garantir le revenu agricole, améliorer l'attractivité des métiers et consolider la puissance de notre agriculture au niveau européen et international : je défends, depuis ma prise de fonctions en mai 2022, **une triple ambition** pour notre souveraineté alimentaire.

En réponse aux manifestations agricoles de ce début d'année, le Gouvernement a été pleinement **mobilisé pour amplifier et accélérer les réponses** que nous avons apportées et les chantiers que nous avons ouverts face à des difficultés profondes qui s'étaient sédimentées au fil des années, voire des décennies. Ce qui se joue aujourd'hui est essentiel : face au changement climatique et aux bouleversements géopolitiques à l'œuvre, nous devons **donner pleinement les moyens à nos agricultrices et nos agriculteurs de produire pour nous nourrir, tout en menant les transitions nécessaires.**

Dans cette optique, **nous nous sommes battus pour des avancées importantes** depuis 2022 : je pense à **l'assurance récolte**, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui protège le revenu agricole contre les aléas climatiques, ou aux **plans de souveraineté** lancés pour les fruits et légumes, l'élevage ou encore les protéines végétales. Je pense également aux **moyens les plus ambitieux jamais déployés** pour accompagner les secteurs agricoles et forestiers dans les transitions, avec 1,3 milliard d'euros supplémentaires obtenus lors de la loi de finances initiale pour 2024, qui viennent compléter les 9 milliards de la PAC déjà déployés ainsi qu'un budget historique dédié à l'agriculture qui a augmenté cette année de 17%. Je pense enfin à la mise en œuvre progressive des 35 mesures du **Pacte d'orientation** pour le renouvellement des générations en agriculture, que j'ai présenté le 15 décembre 2023, et **dont ce projet de loi résulte.**

Plus encore, les derniers mois ont permis d'**accélérer le « changement de logiciel » que le président de la République, Emmanuel Macron, a amorcé dès 2017. Il se traduit aujourd'hui par la mise en œuvre de 67 mesures annoncées par le Premier ministre et par le président de la République les 1<sup>er</sup> et 24 février derniers.** Dans ce cadre, en quelques semaines seulement, a été ouvert, au niveau européen comme national, un chantier d'une envergure inédite sur **la simplification administrative, afin de mettre un terme aux injonctions contradictoires auxquelles le monde agricole est sans cesse confronté : simplification de la Politique agricole commune (PAC),** en premier lieu, en particulier sur les critères de conditionnalité

des aides, mais aussi **simplification sur le plan réglementaire**, afin de faciliter la réalisation de projets agricoles qui, partout dans nos territoires, concourent à notre souveraineté alimentaire. Et, dans cet esprit, j'ai souhaité que ce projet de loi d'orientation puisse être enrichi de dispositions législatives traduisant des attentes exprimées par nos agricultrices et nos agriculteurs **pour libérer, sécuriser et simplifier leur activité.**

Ce projet de loi fixe une orientation claire pour affronter deux défis intrinsèquement liés, et qu'il nous faut absolument relever pour préserver notre souveraineté alimentaire : celui du **changement climatique**, d'une part, et celui du **renouvellement des générations**, d'autre part. Pour cela, l'adaptation de notre appareil d'orientation et de formation, le soutien à l'innovation et à la recherche, la rénovation de notre politique d'installation et de transmission, l'accélération des pratiques agroécologiques et la simplification de l'activité agricole pour davantage de compétitivité **fixent la direction dans laquelle toutes nos actions doivent s'inscrire.**

J'ai confiance en notre agriculture, je suis fier des femmes et hommes qui la font, et que nous devons accompagner en ce moment déterminant pour notre avenir agricole ; je sais leur engagement dans chacun de nos territoires, en métropole comme dans les outre-mer. Les changements à l'œuvre sont autant d'opportunités d'accélérer les transitions à mener, de placer l'agriculture française à l'avant-garde des mutations en cours, de conforter son excellence et son importance stratégique pour la France et l'Europe, **et de retisser ainsi le lien singulier que les Françaises et les Français doivent entretenir avec les femmes et les hommes qui les nourrissent.**

Je fais également confiance au Parlement pour **se saisir de ce projet de loi et l'enrichir encore.** Il s'agira d'un débat que nous devons mener **devant l'opinion publique**, avec dignité et dans un esprit de responsabilité. Car les mobilisations historiques des agricultrices et des agriculteurs exigent encore plus que les réponses que nous sommes en train d'apporter : elles exigent une mobilisation de la Nation toute entière pour redonner à notre agriculture **la place centrale qui est la sienne.**

**Marc Fesneau,**  
ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

# Un projet de loi d'orientation qui structure, conforte et prolonge l'action du Gouvernement au service de notre agriculture



## Un projet de loi qui s'appuie sur une attention constante portée au revenu agricole depuis 2017

Renforcement en cours  
des lois « EGAlim »  
au niveau national et européen,  
avec la mission parlementaire  
d'Alexis Izard et Anne-Laure Babault

Réforme de l'assurance  
récolte entrée en vigueur  
en 2023

Réforme en cours  
du mode de calcul  
des pensions de retraite  
sur les 25 meilleures années



## Un projet de loi bâti à l'écoute du monde agricole

En 2022, concertation de 6 mois autour  
du Pacte d'orientation pour le renouvellement  
des générations en agriculture

« Mois de la simplification »  
dans le domaine agricole  
dans tous les départements de France

# Un projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture qui fixe un cap et des priorités pour y parvenir

## ACTIONS ENGAGÉES

## MOYENS PRÉVUS





# Les principales mesures du projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture

## UN CAP CLAIR

**Faire de la souveraineté alimentaire une priorité et affirmer le caractère stratégique de la capacité productive et nourricière de notre agriculture.**

Pour la première fois, la définition de la souveraineté alimentaire sera inscrite dans la loi et il sera prévu que l'agriculture, ainsi que la pêche et l'aquaculture, soient inscrites au rang d'intérêt général majeur.

Concrètement, cela signifie que dorénavant que toute politique publique ou projet seront examinés à la lumière de leurs impacts sur la souveraineté agricole et alimentaire, et ne devront pas les dégrader.

## DEUX DÉFIS PRIORITAIRES

- 1. Assurer le renouvellement des générations.**
- 2. Mener les transitions agroécologiques et climatiques.**

# TROIS LEVIERS POUR AGIR

## en 19 articles

### Former une nouvelle génération d'agricultrices et d'agriculteurs, à l'avant-garde des transitions alimentaires

- Mise en place d'un programme national d'orientation et de découverte des métiers de l'agriculture :
  - au moins une action de découverte de l'agriculture pour chaque enfant scolarisé en élémentaire ;
  - des offres de stages immersifs développées au collège et au lycée.
- Lancement d'un programme triennal de formation accélérée sur les enjeux climatiques pour les 50 000 personnes qui accompagnent et conseillent le monde agricole.
- Définition d'une 6<sup>e</sup> mission de l'enseignement agricole, pour mieux préparer nos jeunes aux défis de la souveraineté alimentaire et des transitions.
- Création d'un Bachelor Agro, diplôme de Bac+3, pour de nouvelles compétences face à la complexité et l'exigence croissante des métiers agricoles.

### Donner un nouveau souffle à notre politique d'installation et de transmission

- Instauration de France Services Agriculture :
  - simplicité pour le porteur de projet ou le cédant, avec un guichet unique ;
  - diversité de nos modèles agricoles préservée, avec une offre d'accompagnement, de conseil et de formation plurielle adaptée à tous les types de projet, y compris collectifs ou en salariat ;
  - une mise en relation plus étroite des candidats à l'installation et des agriculteurs qui souhaitent transmettre leur exploitation.
- Généralisation d'outils de diagnostics à l'installation et la transmission, afin d'accompagner des projets viables sur les plans économique, humain et environnemental. Un module de «stress test climatique» sera prévu pour accompagner l'adaptation au changement climatique des exploitations.
- Création d'un nouvel outil de portage du foncier, le Groupement foncier agricole d'investissements, pour attirer de nouveaux capitaux de manière sécurisée et faciliter les installations.
- Sécurisation des groupements d'employeurs, outil important pour faciliter le salariat.

### Sécuriser et simplifier le cadre de l'exercice de l'activité agricole

- Adaptation du régime de répression des atteintes au droit de l'environnement, pour un État qui accompagne et fait confiance au monde agricole, aquacole et forestier.
- Accélération de la prise de décision des juridictions en cas de contentieux contre des projets d'ouvrage hydraulique agricole et d'installations d'élevage.
- Simplification et unification du régime applicable aux haies, pour inciter à leur plantation et à leur gestion durable.
- Fixation de règles adaptées d'engagement de la responsabilité des éleveurs en cas de dommages causés par les chiens de protection des troupeaux face au loup.
- Introduction de facultés d'intervention des départements plus importantes en matière de gestion de l'approvisionnement en eau.
- Sécurisation des organismes représentatifs au niveau national et multi-professionnel dans le secteur agricole.

# Concrètement...

## En quelques exemples, ce que le projet de loi va changer demain

### AVANT

### APRÈS

**L'agriculture est reconnue d'Intérêt général majeur**

Aujourd'hui, une prise en compte encore insuffisante de l'impératif de souveraineté alimentaires dans nos politiques publiques.

Demain, **une meilleure prise en compte de l'objectif de souveraineté alimentaire** par le juge administratif, pour faciliter l'émergence de projets agricoles.

**Lancement d'un Programme National d'Orientation et de Découverte (PNOD) des métiers**

Aujourd'hui, un élève peut faire l'intégralité de son parcours scolaire sans jamais approcher de près ou de loin le monde agricole.

Demain, les plus jeunes, les collégiens, les lycéens et tous les citoyens auront des opportunités pour **découvrir les métiers du vivant, leur réalité et connaître les formations qui y préparent.**

**Création du réseau France Services Agricultures (FSA)**

Aujourd'hui, porter un projet d'installation relève parfois du parcours d'obstacles et la transmission d'une exploitation est encore l'angle mort de nos politiques publiques.

Demain, FSA sera **le lieu unique** pour les projets d'installation et de transmission, permettra un meilleur accompagnement économique, social et écologique des projets, et permettra l'installation de jeunes ainsi que le maintien de la diversité de notre modèle agricole.

**Révision des sanctions pour atteintes à l'environnement**

Aujourd'hui, des peines qui peuvent aller de trois ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende et des procédures infamantes pour des agriculteurs de bonne foi.

Demain, une échelle des peines adaptée, notamment en réexaminant leur nécessité et en substituant à des sanctions pénales des sanctions administratives, **c'est un signal de confiance adressé au monde agricole.**

**Simplification des réglementations sur la haie**

Aujourd'hui, de nombreuses réglementations différentes sur la haie, ce qui conduit à la disparition des haies, aussi essentielles pour notre agriculture que pour notre biodiversité et nos paysages.

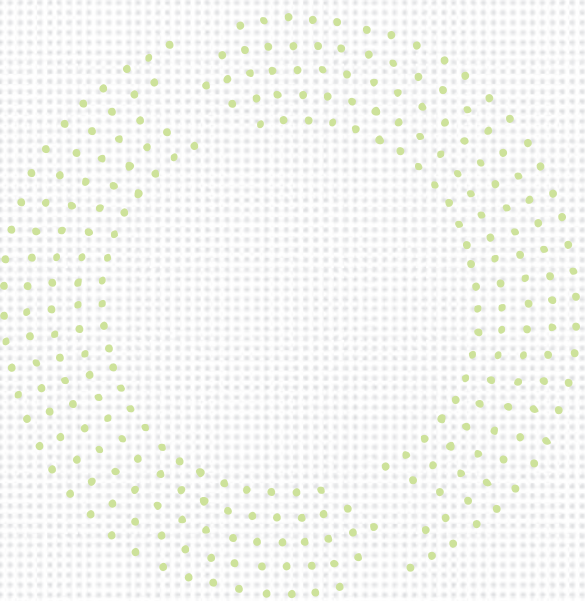
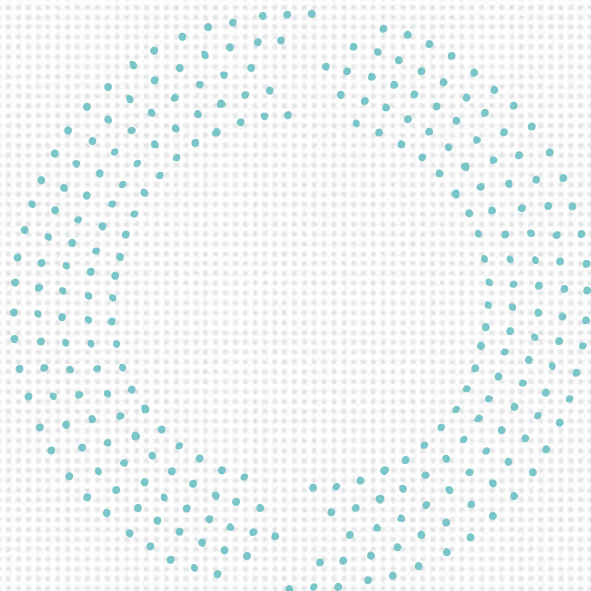
Demain, **un régime unique de la haie** pour favoriser sa sauvegarde et encourager son développement.

**Accélération des contentieux**

Aujourd'hui, des projets de stockage d'eau ou de bâtiments d'élevage qui peinent à voir le jour, en raison des décisions de la longueur des décisions administratives et des recours.

Demain, **l'accélération de la procédure contentieuse**, en particulier en référé, permettra aux porteurs de projet de déterminer rapidement si le projet peut aboutir ou doit être abandonné ou adapté. La suspension de la durée de validité des autorisations du projet en cas de contentieux permettra d'éviter la caducité de ces autorisations du fait des recours.





## **Contact presse**

**Service de presse de Marc Fesneau**

Tél : 01 49 55 59 74

[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Crédits photos : [agriculture.gouv.fr](http://agriculture.gouv.fr) - Getty







SUIVEZ-NOUS

[agriculture.gouv.fr](https://agriculture.gouv.fr)

